



CONVENTION TRIPARTITE DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIELS POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCM

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes de Montesquieu dont le siège est situé

1, allée Jean Rostand 33651 MARTILLAC

Représentée par son Président, Bernard FATH, agissant en vertu de la délibération n°xxxx-xxx du xxxxxx,

et

La Commune de dont le siège est situé

.....

Représentée par son Maire,, agissant en vertu de la délibération n°..... du,

et

La DFCI dont le siège est situé

.....

Représentée par son Président ou son représentant,

PRÉAMBULE

Cette convention a vocation à formaliser l'accord entre les parties concernant la mise à disposition de matériels pour lutter contre l'incendie par la Communauté de Communes à la Commune et à ses DFCI.

Les modalités pratiques et techniques de la mise à disposition sont consignées dans le Règlement de mise à disposition des matériels pour lutter contre l'incendie à destination des communes et de leurs DFCI, (délibération n°2022/XX du ...) réputé lu et approuvé par les parties et constituant un document contractuel.

ARTICLE 1 – CARACTÉRISTIQUES DU MOTIF D'EMPRUNT DU MATÉRIEL

Nom du motif de l'emprunt :

Dates de l'emprunt :

Durée de la mise à disposition du matériel :

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DES MATÉRIELS MIS À DISPOSITION

- Véhicule Nissan Navarra immatriculé FK-206-CG
- Tonne à eau d'une capacité de 300L équipée d'une pompe thermique et du matériel pour permettre l'extinction de départ de feu et le remplissage de la cuve soit :
 - 1 tuyau sur enrouleur fixe équipé d'un pistolet à lance
 - 1 tuyau indépendant équipé d'un pistolet à lance

- 1 tuyau indépendant équipé d'une crépine et d'un flotteur pour aspiration.
- Clé de manœuvre poteau et borne incendie
- Une rampe à feux de travail et un gyrophare
- Une trousse de secours
- Un kit sécurité comprenant 1 triangle et un gilet réfléchissant
- Véhicule Nissan Navarra immatriculé FW-627-GC
- Tonne à eau d'une capacité de 500L équipée d'une pompe thermique et du matériel pour permettre l'extinction de départ de feu et le remplissage de la cuve soit :
 - 1 tuyau sur enrouleur fixe équipé d'un pistolet à lance
 - 1 tuyau indépendant équipé d'un pistolet à lance
 - 1 tuyau indépendant équipé d'une crépine et d'un flotteur pour aspiration.
- Clé de manœuvre poteau et borne incendie
- Une rampe à feux de travail et un gyrophare
- Une trousse de secours
- Un kit sécurité comprenant 1 triangle et un gilet réfléchissant

Fait à, le

La Commune de
xxxxxxxxxx

La DFCI de
xxxxxxxxxxxx

La Communauté de Communes
de Montesquieu

Le Maire
xxxxxxxxxxxxxx

Le Président/Représentant
xxxxxxxxxxxxxxxx

Samantha Chevrier
Par arrêté de délégation
n°21-08-P-573



CONVENTION BIPARTITE DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIELS POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCM

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes de Montesquieu dont le siège est situé

1, allée Jean Rostand 33651 MARTILLAC

Représentée par son Président, Bernard FATH, agissant en vertu de la délibération n°xxxx-xxx du xxxxxx

et

La Commune de dont le siège est situé

.....

Représentée par son Maire,, agissant en vertu de la délibération n°..... du,

PRÉAMBULE

Cette convention a vocation à formaliser l'accord entre les parties concernant la mise à disposition de matériels pour lutter contre l'incendie par la Communauté de Communes à la Commune et à ses DFCI.

Les modalités pratiques et techniques de la mise à disposition sont consignées dans le Règlement de mise à disposition de matériels pour lutter contre l'incendie à destination des communes et de leurs DFCI, (délibération n°2022/XX du ...) réputé lu et approuvé par les parties et constituant un document contractuel.

ARTICLE 1 – CARACTÉRISTIQUES DU MOTIF D'EMPRUNT DU MATÉRIEL

Nom du motif de l'emprunt :

Dates de l'emprunt :

Durée de la mise à disposition du matériel :

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DES MATÉRIELS MIS A DISPOSITION

- Véhicule Nissan Navarra immatriculé FK-206-CG
- Tonne à eau d'une capacité de 300L équipée d'une pompe thermique et du matériel pour permettre l'extinction de départ de feu et le remplissage de la cuve soit :
 - 1 tuyau sur enrouleur fixe équipé d'un pistolet à lance
 - 1 tuyau indépendant équipé d'un pistolet à lance
 - 1 tuyau indépendant équipé d'une crépine et d'un flotteur pour aspiration.
- Clé de manœuvre poteau et borne incendie
- Une rampe à feux de travail et un gyrophare
- Une trousse de secours

- Un kit sécurité comprenant 1 triangle et un gilet réfléchissant
- Véhicule Nissan Navarra immatriculé FW-627-GC
- Tonne à eau d'une capacité de 500L équipée d'une pompe thermique et du matériel pour permettre l'extinction de départ de feu et le remplissage de la cuve soit :
 - 1 tuyau sur enrouleur fixe équipé d'un pistolet à lance
 - 1 tuyau indépendant équipé d'un pistolet à lance
 - 1 tuyau indépendant équipé d'une crépine et d'un flotteur pour aspiration.
- Clé de manœuvre poteau et borne incendie
- Une rampe à feux de travail et un gyrophare
- Une trousse de secours
- Un kit sécurité comprenant 1 triangle et un gilet réfléchissant

Fait à, le

La Commune de

La Communauté de Communes
de Montesquieu

Le Maire

Samantha Chevrier
Par arrêté de délégation n°21-08-P-573